

J'ai encore une minute pour parler d'une affaire extrêmement importante sur laquelle les Canadiens s'attendent à de l'honnêteté de la part du gouvernement, car ils veulent comprendre et savoir ce qui se passe.

Je cite le paragraphe 3e):

jeter les bases d'une coopération bilatérale et multilatérale plus grande pour multiplier les avantages découlant de l'Accord

Les avantages pour qui? C'est un accord unilatéral. C'est un accord en vertu duquel nous n'aurons absolument rien en échange. Le gouvernement veut que nous coopérions davantage afin d'abandonner les quelques secteurs qui n'ont pas encore été exemptés, comme ceux de la culture, de l'investissement et ainsi de suite. C'est une insulte, monsieur le Président. Le gouvernement devrait avoir honte. Je peux vous assurer que nous allons continuer de débattre ces amendements à un accord commercial en vertu duquel on livre purement et simplement notre pays aux Américains.

M. Maurice Foster (Algonia): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de ces amendements, des motions nos 5, 6 et 8. Je vais surtout parler de la motion n° 8 qui propose de supprimer l'article 6 du projet de loi.

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les conservateurs disaient toujours qu'il fallait respecter les droits et les responsabilités des gouvernements provinciaux. Ils ont déployé toute leur éloquence aux élections de 1980 et à celles de 1984, affirmant que les ressources appartenaient aux provinces. Pourtant, l'article 6 du projet de loi sert à permettre au gouvernement fédéral de passer outre à toutes sortes de pouvoirs provinciaux. Le gouvernement aura l'occasion de le faire au sujet du projet de loi présenté à l'Assemblée législative de l'Ontario qui prévoit une période d'adaptation de douze ans pour l'industrie vinicole. Nous verrons si ce projet de loi sera appliqué un jour, et je ne le pense pas, mais s'il l'est un jour ou l'autre, le gouvernement du Canada devra rédiger des règlements pour passer outre au pouvoir du gouvernement provincial d'appliquer ses propres barèmes et d'établir ses propres prix pour les vins provinciaux. L'article 6 finira devant la Cour suprême du Canada si ce projet de loi devient loi.

Ce que le gouvernement a fait aux producteurs de raisin et de vin est typique dans ce contexte; en effet, le premier ministre (M. Mulroney) a dit en 1983 qu'il n'était pas en faveur du libre-échange, que l'on n'en entendrait plus parler alors que par le biais de cet accord, le gouvernement brade notre pays comme on ne l'avait encore jamais fait depuis un siècle. Signalons qu'environ trois semaines avant la signature de l'accord, en octobre 1987, la ministre du Commerce extérieur—nous en avons eu environ trois et sauf erreur, nous allons bientôt passer au quatrième parce que le ministre actuel n'impressionne personne du fait qu'il connaît mal l'accord—a envoyé une lettre aux producteurs de raisin de la Colombie-Britannique disant que le gouvernement se rendait compte que les producteurs de raisin et de vin auraient besoin d'une période d'adaptation de dix à douze ans si leur secteur était touché par cet accord commercial du premier ministre. Pourtant, trois semaines après l'envoi de cette lettre, l'accord a été signé. On peut considérer que les producteurs vont être poussés à la faillite parce que la

Accord de libre-échange

moitié des prix avantageux seront supprimés durant les douze premiers mois, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 1989 au 1^{er} janvier 1990.

Ce n'est que deux ou trois mois plus tard, après qu'elle eut donné sa parole et signé une lettre, que la ministre s'est rendu compte qu'une période d'adaptation de 10 à 12 ans serait nécessaire. Le gouvernement de l'Ontario accorde une telle période aux viticulteurs de cette province. Mais celui de la Colombie-Britannique s'en est attribué tout le mérite. Le premier ministre de cette province sait prendre le vent et voilà que sa province supprime presque immédiatement les avantages dont jouissaient ses viticulteurs.

L'article 6 permettra un jour d'élaborer des règlements préjudiciables à l'Ontario et aux autres provinces si jamais l'accord est adopté. Nous entendons des premiers ministres conservateurs de l'Ouest dire «c'est parfait. Nous voulons que l'accord soit adopté». Le plus curieux, c'est d'entendre de pareils propos dans la bouche du premier ministre de la Saskatchewan. La majorité de ses électeurs sont contre cet accord. Il a dépensé des millions de dollars à en faire la promotion dans sa province et à tenir des réunions politiques. Pourtant, les sondages Environnics ont démontré dernièrement que de toutes les provinces canadiennes, c'est la Saskatchewan qui est la plus réfractaire.

● (2000)

Environ 50 p. 100 de la population est carrément contre. Moins de 30 p. 100 sont en faveur de l'accord. Je prédis donc que si jamais l'article 6 est adopté et que des règlements rendent inopérantes certaines lois provinciales dans le domaine des services, de l'énergie ou dans tout autre secteur où le gouvernement négociera pendant la période de cinq ou six ans, c'est alors que nous entendrons des clameurs et les protestations de la part des premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Alberta.

C'est une mesure draconienne. Le gouvernement voulait l'adopter. Il est évident que cet accord a été concocté au sommet de Québec entre le premier ministre et le président des États-Unis. Ce dernier avait assuré aux viticulteurs et aux producteurs de raisin de la Californie qu'ils pourraient écouler leurs raisins à bon marché au Canada.

Le premier ministre semble trouver plaisir à faire les quatre volontés du président des États-Unis soit en sacrifiant nos viticulteurs et nos producteurs de raisins, soit en se rendant aux moindres désirs des riches percepteurs de fonds de l'industrie pharmaceutique. Il leur dit: «Vous voulez notre énergie. Venez la prendre. Nous vous en garantirons l'accès pour toujours, à perpétuité et à bon marché. Nous vous assurerons la même quantité que vous avez eue depuis trois ans. Par conséquent, vous pouvez porter cette part à 50 p. 100 dans l'accord de libre-échange. Qu'importe ce qui arrivera, qu'importe les pénuries dont nous pourrions souffrir, nous nous en accommoderons puisque c'est ce que dit l'accord de libre-échange». Cet accord est un véritable don du Ciel pour les Américains. Depuis des années, les États-Unis essaient de s'approprier nos ressources.